

# **REGLEMENT DU JEU «CIC QUIMPER KERFEUNTEUN 2013 »**

## **Article 1 – ORGANISATION**

Banque CIC Ouest, SA au capital de 83 780 000 €, dont le siège social est situé 2 avenue Jean-Claude Bonduelle, à NANTES (44000), organise pour son compte, un jeu par tirage au sort intitulé « CIC QUIMPER KERFEUNTEUN 2013 » du 10 septembre au 23 novembre 2013. Ce jeu est gratuit et sans obligation d'achat.

## **Article 2 - CONDITION DE PARTICIPATION**

Ce jeu est ouvert à toute personne physique majeure ayant complété et déposé son bulletin dans l'urne prévue à cet effet à l'agence CIC, 101 avenue de la France Libre, 29000 Quimper, du mardi au vendredi de 8h45 à 12h30 et de 13h45 à 18h00 et le samedi de 8h45 à 12h30.

Les salariés et retraités du CIC et de ses filiales, ainsi que les membres de leur famille (conjoint, concubin, enfants, ascendants directs et collatéraux), et les personnes ayant participé à la conception du jeu et assurant sa mise en place ainsi que les membres de leur famille, ne peuvent pas participer au jeu.

La participation à ce jeu implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

## **Article 3 - MODALITE DE PARTICIPATION**

Une personne ne pourra compléter qu'un seul bulletin (mêmes nom et adresse). En cas de pluralité de participation, chaque bulletin sera réputé nul. Ne seront pas pris en considération les bulletins sans adresse, incomplets, illisibles ou raturés.

## **Article 4 - DESCRIPTIF DES DOTATIONS**

1<sup>er</sup> prix : Un IPAD wifi 16 Go d'une valeur de 510 € TTC  
2<sup>ème</sup> prix : Un appareil photo CANON SX280 d'une valeur de 300 € TTC  
3<sup>ème</sup> prix : une carte cadeau CIC d'une valeur de 100 € TTC

## **Article 5 - TIRAGE AU SORT**

Le tirage au sort aura lieu au siège de CIC Ouest situé 2 avenue Jean-Claude Bonduelle – Nantes le 28 novembre 2013, sous contrôle d'huissier de justice.

## **Article 6 - AVIS DE GAIN**

Les trois gagnants seront informés par courrier dans les 30 jours suivant le tirage au sort qui les aura désignés.

## **Article 7 - ATTRIBUTION DES LOTS**

Les gagnants devront se présenter en agence, muni de ce courrier afin que leur soit remis leur lot. Le lot ne peut faire l'objet d'aucune substitution par sa valeur en espèces, ni d'aucune contrepartie de quelque sorte que ce soit et n'est pas cessible. Tout lot non réclamé par le gagnant dans les 90 jours suivant le tirage ne sera pas attribué.

## **ARTICLE 8 : consultation du règlement**

Le simple fait de participer à ce jeu entraîne l'acceptation pleine et entière du présent règlement qui est déposé à la SCP Levesque, Callard et Bréheret, huissiers de justice associés à Vertou (44120) 1 rue Auguste Saupin. Le règlement des opérations est adressé à titre gratuit à toute personne qui en fait la demande (timbre remboursé au tarif en vigueur) à l'adresse suivante : CIC Ouest, Direction Appui Commercial, 2 avenue Jean-Claude Bonduelle, BP 84001, 44040 Nantes cedex 1.

Il ne sera répondu à aucune demande téléphonique concernant les modalités du jeu, la détermination du gagnant et l'interprétation ou l'application du règlement.

### **ARTICLE 9 : remboursement des frais**

Les gagnants pourront demander le remboursement de leurs frais de déplacement occasionné pour venir retirer leur lot, calculé sur la distance entre leur domicile (présent sur le territoire CIC Ouest) et l'agence CIC organisatrice du jeu, à raison de 0.46 € le km (pour un trajet en voiture particulière).

### **ARTICLE 10 : loi informatique et liberté**

Les informations recueillies à l'aide du bulletin de participation peuvent faire l'objet d'un traitement automatisé.

Conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978, les données personnelles collectées sur toutes les personnes citées sur le bulletin seront utilisées pour l'organisation du tirage au sort et la remise du lot ainsi qu'à des fins de prospection commerciale. Elles ne pourront être communiquées à des tiers que pour les seules nécessités afférentes aux finalités sus évoquées, et pour répondre, le cas échéant, aux obligations légales et réglementaires.

Toutes les personnes citées sur le bulletin disposent d'un droit d'accès, de rectification, de communication et d'opposition sur simple demande auprès de CIC Ouest - 2 avenue Jean Claude Bonduelle - BP 84001 - 44040 Nantes Cedex ».

Chaque gagnant autorise l'utilisation éventuelle de son nom et de sa photographie dans toute manifestation publi-promotionnelle ou purement informative liée au présent jeu, en donnant son accord écrit sur les dispositions du présent article, conformément à la législation en vigueur. Cette utilisation ne pourra pas ouvrir d'autres droits que le prix gagné.

### **ARTICLE 11 : divers**

Toutes difficultés quant à l'interprétation du présent règlement feront l'objet d'une interprétation souveraine des organisateurs. Les contestations ne seront recevables que dans un délai de un mois après le tirage au sort. La Société organisatrice se réserve le droit d'écourter, de proroger, de modifier ou d'annuler le jeu si les circonstances l'exigent. Elle ne saurait être responsable de tout fait qui ne pourrait lui être imputable notamment en cas de force majeure susceptible de modifier, perturber ou annuler le jeu. Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.

### **Article 12 - LOI APPLICABLE**

Le présent règlement est régi par la loi française.



Banque CIC Ouest - 2 avenue Jean-Claude Bonduelle, BP 84001, 44040 Nantes Cedex 1 - SA au capital de 83 780 000 € - SIREN 855 801 072 RCS Nantes - LBF 465. Banque régie par les articles L511-1 et suivants du Code monétaire et financier. Pour les opérations effectuées en sa qualité d'intermédiaire en opérations d'assurance : N° ORIAS 07 008 480 ([www.orias.fr](http://www.orias.fr)). Contrats d'assurance souscrits auprès de ACM VIE SA et ACM IARD et distribués sous la marque CIC Assurances.



cic.fr

Parce que le monde bouge.



# Notre agence CIC Quimper Kerfeunteun vous offre une pluie d'avantages et de cadeaux !



## Et des cadeaux à gagner !

**1er prix**  
Un IPAD wifi 16 Go  
d'une valeur de 510 €

**2ème prix**  
Un appareil photo  
CANON SX280  
d'une valeur de 300 €

**3ème prix**  
Une carte cadeau  
d'une valeur de 100 €



(1) Abonnement mensuel de 25,08 € TTC pour le Contrat Professionnel Global de base (hors options éventuelles) Conditions au 01/01/2013. Ce contrat a une durée minimale d'un an renouvelable, vous pouvez le clôturer à tout moment en adressant un courrier à la banque. Les produits et services, s'ils sont maintenus, sont facturés selon les conditions tarifaires en vigueur à la date d'effet de la résiliation. (2) Hors médecines douces. Voir conditions en agence ou sur cic.fr. (3) Abonnement mensuel de 11,08 € TTC pour le Forfait Libéral Essentiel-formule Web mensuel de base (hors options éventuelles) Conditions au 01/01/2013. Ce contrat a une durée minimale d'un an renouvelable, vous pouvez le clôturer à tout moment en adressant un courrier à la banque. Les produits et services, s'ils sont maintenus, sont facturés selon les conditions tarifaires en vigueur à la date d'effet de la résiliation. (4) Sous réserve d'acceptation du dossier. Offre valable dans les 6 mois suivant l'ouverture de compte professionnel. (5) Jaux nominal brut de 4% (au 01/01/2013) garant pendant 6 mois l'ouverture du livret, et jusqu'à 50 000 € de versements. Au-delà des 6 mois ou de 50 000 €, la rémunération correspond au taux en vigueur de l'opération. (6) Sous réserve d'acceptation du dossier. Offre valable dans les 6 mois suivant l'ouverture de compte professionnel. (7) Ce contrat a une durée minimale de 3 ans renouvelable à l'initiative de la banque. La rémunération sera calculée comme indiqué précédemment. Un seul Livret Bienvenu par personne physique. (8) Offre réservée aux nouveaux clients professionnels du CIC sur l'abonnement mensuel du IFE comprenant : assistance téléphonique et maintenance sur site. Validité : 31/12/2013, selon tarif au 01/01/2013. (9) 150 € valable sur les nouvelles souscriptions de produits et services commercialisés par le CIC, offerts sous forme de réduction : soit par un virement (Contrat Personnel), abonnement Filabanc, cotisation Carte Bancaire, droits d'entrée Plan Assurance vie, frais d'installation Protection Vie, frais de dossier de crédit immobilier), soit par un remboursement de frais déjà payés (contrat de téléphonie avec engagement, contrat d'Assurance CIC, frais de crédit conso) ou sous forme d'abandonnement (PEL, PEA Plan Bourse) conditionné à une durée ce dérogation d'un an. A défaut, l'abandonnement devra être remboursé à la banque. Offre réservée aux nouveaux clients de moins de 6 mois, personnes agissant à titre non-professionnel. Voir conditions détaillées dans votre agence CIC.

EXTRAIT DU REGLEMENT DU JEU : Banque CIC Ouest SA au capital de 83 780 000 €, dont le siège social est situé 2 avenue Jean-Claude Boudouelle, à NANTES (44000), organise pour son comité un jeu par tirage au sort intitulé «CIC QUIMPER KERFEUNTEUN 2013» du 10 septembre au 23 novembre 2013. Ce jeu est gratuit et sans obligation d'achat. Ce jeu est ouvert à toute personne majeure ayant complété et déposée son bulletin dans l'urne présente à cet effet à l'agence CIC, 101 avenue de La France Libre, 29000 Quimper, du mardi au vendredi de 9h45 à 12h30 et de 13h45 à 19h30 et le samedi de 9h45 à 12h30. Le tirage au sort effectué le 28 novembre 2013 au siège de CIC Ouest, sous contrôle d'un jury de désignés à bulletin gagnants pour les 3 catégories citées sur ce bulletin. Une personne ne pourra composer qu'un seul bulletin (même nom, prénom et adresse). En cas de pluralité de bulletins gagnants, chaque bulletin gagnant sera déclaré gagnant. Les bulletins sont adaptés, complétés et validés par la banque. Les informations recueillies à l'issue du bulletin de participation sont traitées par la banque. Les gagnants sont désignés par tirage au sort et la banque a le droit de publier les noms des gagnants sur son site internet. Les gagnants sur les personnes citées sur le bulletin seront utilisés pour l'organisation de tirage au sort et la remise du lot ainsi qu'à des fins de associations caritatives. Elles ne pourront être communiquées à des tiers que pour les seules nécessités strictement liées aux évènements et d'opposition sur simple demande auprès du CIC Ouest - 2 avenue Jean-Claude Boudouelle - BP 94001 - 44040 Nantes Cedex 1. Le simple fait de participer à ce jeu entraîne l'acceptation pleine et entière du présent règlement qui est déposé à la SCP Levesque, Callard et Brochet, huissiers de justice associés à Veritou (44120) 1 rue Auguste Saupin. Le règlement des opérations est adressé à titre gratuit à toute personne qui en fait la demande (membre remboursé au tarif en vigueur) à l'adresse suivante : CIC Ouest, Direction Appui Commercial, 2 avenue Jean-Claude Boudouelle, BP 94001, 44040 Nantes cedex 1. La Société organisatrice se réserve le droit d'accourcir, de proroger, de modifier ou d'annuler le jeu si les circonstances l'exigent. Elle ne saurait être tenue responsable de tout fait qui ne pourrait lui être imputable notamment en cas de force majeure susceptible de modifier, perturber ou annuler le jeu. Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.

Parce que le monde bouge.



Banque CIC Ouest - 2 avenue Jean-Claude Boudouelle, BP 94001, 44040 Nantes Cedex 1 - SA au capital de 83 780 000 €, dont le siège social est situé 2 avenue Jean-Claude Boudouelle, à Nantes (44000) organise pour son comité un jeu par tirage au sort intitulé «CIC QUIMPER KERFEUNTEUN 2013» du 10 septembre au 23 novembre 2013. Ce jeu est gratuit et sans obligation d'achat. Pour les règles du jeu et les modalités de participation, voir le règlement sur le site internet de la banque. Les gagnants sont désignés par tirage au sort et la banque a le droit de publier les noms des gagnants sur son site internet. Les gagnants sur les personnes citées sur le bulletin seront utilisés pour l'organisation de tirage au sort et la remise du lot ainsi qu'à des fins de associations caritatives. Elles ne pourront être communiquées à des tiers que pour les seules nécessités strictement liées aux évènements et d'opposition sur simple demande auprès du CIC Ouest - 2 avenue Jean-Claude Boudouelle - BP 94001 - 44040 Nantes Cedex 1. Le simple fait de participer à ce jeu entraîne l'acceptation pleine et entière du présent règlement qui est déposé à la SCP Levesque, Callard et Brochet, huissiers de justice associés à Veritou (44120) 1 rue Auguste Saupin. Le règlement des opérations est adressé à titre gratuit à toute personne qui en fait la demande (membre remboursé au tarif en vigueur) à l'adresse suivante : CIC Ouest, Direction Appui Commercial, 2 avenue Jean-Claude Boudouelle, BP 94001, 44040 Nantes cedex 1. La Société organisatrice se réserve le droit d'accourcir, de proroger, de modifier ou d'annuler le jeu si les circonstances l'exigent. Elle ne saurait être tenue responsable de tout fait qui ne pourrait lui être imputable notamment en cas de force majeure susceptible de modifier, perturber ou annuler le jeu. Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.



Profitez de nos Offres de Bienvenue...



Disposer de solutions en banque, en assurance et téléphonie adaptées à vos besoins du moment, c'est aujourd'hui essentiel.

C'est pourquoi le CIC a conçu pour vous des garanties exclusives et des services innovants à des conditions avantageuses.

Pour être mieux protégé, réaliser plus aisément vos projets et simplifier votre gestion quotidienne, venez découvrir les Offres de Bienvenue que le CIC vous réserve.

>>> Pour nous rencontrer, il vous suffit de contacter l'agence CIC QUIMPER KERFEUNTEUN.  
Un conseiller se tient à votre disposition pour étudier vos projets !



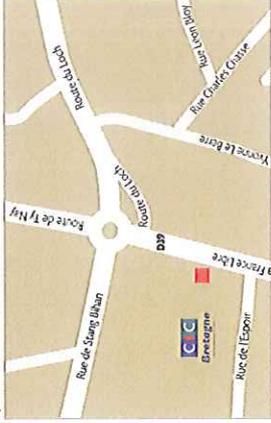
De gauche à droite,  
Martine LAURENT,  
David BIGER,  
Caroline GUILLERMIC,  
Anne-Laure KERGOURLAY, directrice.

>>> L'agence CIC QUIMPER KERFEUNTEUN est, près de chez vous :

101 avenue de la France Libre  
29000 Quimper

tél : 02 98 76 76 10  
email : 14058@cic.fr

Heures d'ouverture :  
du mardi au vendredi  
8h45 - 12h30 et 13h45 - 18h00  
samedi 8h45 - 12h30



### Artisans, commerçants, entrepreneurs

**Pour la gestion de votre compte professionnel**  
3 mois gratuits à l'ouverture d'un Contrat Professionnel Global  
**Pour votre Assurance Santé**  
1 mois offert sur la cotisation de votre Assurance Santé\*

### Professions libérales

**Pour la gestion de votre compte professionnel**  
3 mois gratuits à l'ouverture d'un Contrat Libéral Essentiel  
**Pour vos investissements professionnels**  
un financement sur mesure sans frais de dossier\*

**Pour votre épargne**  
100 livres à 4% jusqu'à 50 000 € pendant 6 mois  
**Votre Terminal de Paiement Electronique**  
à 0€ de frais sur la location de votre TPE\*



### Particuliers, des offres adaptées à votre vie !

Jusqu'à  
**150 €**  
offerts sur les services  
de votre choix\*

Afin de permettre d'apprécier l'efficacité de nos solutions,  
nous vous invitons à découvrir nos services en privilège :  
**jusqu'à 150 € à utiliser à votre convenance parmi  
une sélection de produits et services du CIC.**

Le CIC vous invite à profiter  
pendant 6 mois d'une rentabilité exceptionnelle  
dans la limite de 50 000 € :  
Un placement qui allie sécurité  
et disponibilité.

Le Livret Bienvenu CIC  
au taux exceptionnel de  
**4%**  
pendant 6 mois\*



Et rejoindre le CIC, rien de plus simple. Avec Transfert facile,  
changer de banque n'aura jamais été aussi facile : notre équipe s'occupe de toutes les  
formalités concernant le transfert de vos comptes dans votre nouvelle agence CIC  
(regrouper sans frais l'ensemble de vos virements et prélèvements, transmettre gratuitement  
à vos prestataires vos nouvelles coordonnées bancaires).

**Jeu gratuit sans obligation d'achat.**  
Pour participer, il vous suffit de compléter ce bulletin  
et de le déposer à l'agence  
CIC Quimper Kerfeunteun

dans l'urne prévue à cet effet  
entre le 10 septembre et le 23 novembre 2013.

### Vos coordonnées :

Nom \_\_\_\_\_  
Prénom \_\_\_\_\_  
Adresse \_\_\_\_\_  
Code postal \_\_\_\_\_  
Ville \_\_\_\_\_  
N° téléphone \_\_\_\_\_  
E-mail : \_\_\_\_\_

Conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978, il convient de  
préciser que les données personnelles collectées seront utilisées pour  
l'organisation du tirage au sort et la remise des lots sans qu'il y ait lieu de  
propositions commerciales. Elles ne pourront être communiquées à des tiers  
sans votre autorisation écrite. Vous pouvez exercer vos droits de consultation, et pour  
répondre, le cas échéant, sans obligations légales et réglementaires.

**CIC Bretagne**

Parce que le monde bouge.